

Contemporanéité de la Commune de Paris

Julien Machillot

« La grande mesure sociale de la Commune,
Ce fut sa propre existence et son action. »

Marx

« Qui donc parlait de guerre civile ?
L'Officiel seul. »

Lissagaray

Qu'est-ce qu'a été la Commune de Paris, entre le 18 mars et le 28 mai 1871, soit durant les 72 jours de son existence ? Une reprise en main sans précédent et à ce jour unique dans l'histoire politique moderne de la direction des affaires publiques par les ouvriers, en l'occurrence les ouvriers parisiens.

C'est ce qu'exprime clairement la déclaration parue au Journal officiel le 21 mars :

« Les prolétaires de la capitale, au milieu des défaillances et des trahisons des classes gouvernantes, ont compris que l'heure était arrivée pour eux de sauver la situation en prenant en main la direction des affaires publiques. »

Cette déclaration, il convient de la citer plus longuement :

« Ils ont usé du pouvoir que le peuple a remis entre leurs mains avec une modération et une sagesse qu'on ne saurait trop louer.

Ils sont restés calmes devant les provocations des ennemis de la République, et prudents en présence de l'étranger. Ils ont fait preuve du plus grand désintéressement et de l'abnégation la plus absolue. A peine arrivés au pouvoir, ils ont eu hâte de convoquer dans ses comices le peuple de Paris [...]. Il n'est pas

d'exemple dans l'histoire d'un gouvernement provisoire qui se soit plus empressé de déposer son mandat dans les mains des élus du suffrage universel [...].

Les travailleurs, ceux qui produisent tout et qui ne jouissent de rien, ceux qui souffrent de la misère au milieu des produits accumulés, fruit de leur labeur et de leur sueur, devront-ils être sans cesse en butte à l'outrage ?

Ne leur sera-t-il jamais permis de travailler à leur émancipation sans soulever contre eux un concert de malédictions ?

La bourgeoisie, leur aînée, qui a accompli son émancipation il y a plus de trois quarts de siècle, qui les a précédés dans la voie de la révolution, ne comprend-elle pas aujourd'hui que le tour de l'émancipation du prolétariat est arrivé ?

Les désastres et les calamités publiques dans lesquels son incapacité politique et sa décrépitude morale et intellectuelle ont plongé la France devraient pourtant lui prouver qu'elle a fini son temps, qu'elle a accompli la tâche qui lui avait été imposée en 89, et qu'elle doit sinon céder la place aux travailleurs, au moins les laisser arriver à leur tour à l'émancipation sociale.

En présence des catastrophes actuelles, il n'est pas trop du concours de tous pour nous sauver.

Pourquoi donc persiste-t-elle avec un aveuglement fatal et une persistance inouïe à refuser au prolétariat sa part légitime d'émancipation ? Pourquoi lui conteste-t-elle sans cesse le droit commun ? Pourquoi s'oppose-t-elle de toutes ses forces et par tous les moyens au libre développement des travailleurs [...] ?

Si depuis le 4 septembre dernier la classe gouvernante avait laissé un libre cours aux aspirations et aux besoins du peuple ; si elle avait accordé franchement aux travailleurs le droit commun, l'exercice de toutes les libertés, si elle leur avait permis de développer toutes leurs facultés, d'exercer tous leurs droits et de satisfaire leurs besoins ; si elle n'avait pas préféré la ruine de la patrie au triomphe certain de la République en Europe, nous n'en serions pas où nous en sommes et nos désastres eussent été évités.

Le prolétariat, en face de la menace permanente de ses droits, de la négation absolue de toutes ses légitimes aspirations, de la ruine de la patrie et de toutes ses espérances, a compris qu'il était de son devoir impérieux et de son droit le plus absolu de prendre en main ses destinées et d'en assurer le triomphe en s'emparant du pouvoir.

C'est pourquoi il a répondu par la révolution aux provocations insensées et criminelles d'un gouvernement aveugle et coupable, qui n'a pas craint de déchaîner la guerre civile en présence de l'invasion et de l'occupation étrangères [...].

Que les quelques gouttes de sang versé, toujours regrettables, retombent sur la tête des provocateurs de la guerre civile et des ennemis du peuple, qui, depuis près d'un demi-siècle, ont été les auteurs de toutes nos luttes intestines et de toutes nos ruines nationales.

Le cours du progrès, un instant interrompu, reprendra sa marche, et le prolétariat accomplira, malgré tout, son émancipation ! »¹

¹Jacques ROUGERIE : Paris libre 1871, p.121-123.

Il y a deux choses fondamentales à tirer de cette grande déclaration.

La première, magistralement identifiée par Alain Badiou² est qu'il s'agit d'une déclaration de rupture avec la Gauche. La Gauche, c'est-à-dire l'ensemble du personnel politique républicain qui, depuis le début du siècle, se présente comme le relais étatique parlementaire légitime des insurrections ouvrières et populaires.

Si dans l'Histoire communiste le 20^{ème} siècle a été celui des Etats socialistes, le 19^{ème} siècle a quant à lui été celui des insurrections ouvrières.

Les 27, 28 et 29 juillet 1830, eut lieu l'insurrection connue sous le nom des « Trois glorieuses », qui mit fin à la Restauration, le régime monarchique constitutionnel de Louis XVIII.

En février 1848, l'insurrection renversa la monarchie de Juillet dirigée par Charles X et mit cette fois les intellectuels républicains apeurés au pouvoir – ce fut la 2^{ème} République –, qui répondirent dès juin 1848 aux exigences ouvrières par une sanglante répression, préparant ainsi le terrain pour le coup d'Etat de Napoléon III. La deuxième République sonna ainsi l'entrée en scène des exécutions sommaires de masse des gens du peuple au 19^{ème} siècle.

En septembre 1870, enfin, après la défaite de Napoléon III face à l'armée prussienne à Sedan – Bismarck s'était ingénieusement assuré que la France lui déclare la guerre qu'il souhaitait – l'insurrection remit en selle les bourgeois républicains, fondant ainsi la 3^{ème} République. L'enjeu de l'insurrection populaire était de former un « gouvernement de défense nationale » capable de surseoir à l'impuissance militaire de l'Empire, mais ce gouvernement fut en fait celui de la « trahison nationale ». L'historien Henri Guillemin a le premier définitivement démontré de façon documentée, à partir d'un fond d'archives parlementaires incontestable laissé longtemps de côté, combien la trahison de ce qu'il appelait la « République des Jules » (il y avait Jules

² Alain BADIOU : Circonstances 5 : L'hypothèse communiste ; La Commune de Paris : Une déclaration politique sur la politique.

Favre, Jules Grévy, Jules Ferry, Thiers restant momentanément en retrait en attendant son heure), a été fomentée, voulue, combien la véritable préoccupation de tous ces républicains n'étaient pas l'ennemi prussien mais la trouille, la peur panique qu'ils avaient des « Bellevillois », les ouvriers parisiens. Des armes et des canons avaient été distribués à la Garde nationale parisienne en vue d'un possible siège prussien ; le premier et principal objectif du gouvernement républicain fût de mettre en place les conditions d'un désarmement de Paris. C'est ce dont se chargea le sinistre général Trochu, principal militaire qui, usant de sa popularité usurpée, assura la capitulation et la soumission à Bismarck. La seule exception dans cette affaire fût Gambetta, le seul qui – il faut le dire à son honneur – refusa tout esprit de capitulation et maintint jusqu'au bout le cap d'une tentative de reconstitution de l'armée française dans le but de stopper l'avancée des troupes prussiennes, reconstitution avortée par les basses manœuvres de l'ensemble des autres membres du gouvernement.

C'est dans ce contexte qu'eut lieu l'insurrection du 18 mars. Les Prussiens encerclent Paris au nord et à l'est. Ils y resteront, car après l'insurrection Bismarck refusera de faire entrer ses troupes dans Paris pour mater les communards. A trois heures du matin, les troupes gouvernementales s'éparpillent dans Paris avec comme objectif de récupérer les 250 canons de la Garde nationale et de les sortir de la Ville. Bientôt les faubourgs s'éveillent et ce sont les femmes qui s'opposent les premières à l'enlèvement des canons. Lissagaray : « Les femmes partirent les premières comme dans les journées de la Révolution. Celles du 18 mars, bronzées par le siège – elles avaient eu double ration de misère – n'attendirent pas leurs hommes. Elles entourent les mitrailleuses, interpellent les chefs de pièce : « C'est indigne ! Qu'est-ce que tu fais là ? ». »³ Elles sont ensuite rejointes par les gardes nationaux. Les troupes fraternisent, refusent de tirer sur la population, quelques généraux et gendarmes sont arrêtés. L'insurrection a lieu sans bain de sang, les canons sont repris et remis en place. Le gouvernement, se voyant

³ Prosper-Olivier LISSAGARAY : Histoire de la Commune de 1871, p.112.

abandonné y compris par les bataillons bourgeois de la Garde nationale, s'enfuit à Versailles. Le Comité central de la Garde nationale se retrouve au pouvoir, à l'Hôtel-de-Ville, de façon tout à fait inattendue.

Pour la première fois, on a bien affaire à une insurrection victorieuse non plus contre une monarchie ou un Empire, mais contre une République. Suivra dans les heures ou jours qui suivent la fameuse déclaration citée plus haut. A son propos, Alain Badiou ajoute :

« Cette fois, cette unique fois, on ne remet pas son destin entre les mains des politiciens compétents. Cette fois, cette unique fois, la trahison est invoquée comme un état de choses auquel il faut se soustraire, et non comme une conséquence malheureuse de ce qu'on a choisi. Cette fois, cette unique fois, on se propose de traiter la situation à partir des seules ressources du mouvement prolétaire.

Il y a là, réellement, une *déclaration politique*.

Tout le point est d'en penser le contenu.

Mais d'abord une définition structurale essentielle. Appelons « la gauche » l'ensemble du personnel politique parlementaire qui se déclare seul apte à porter les conséquences générales d'un mouvement politique populaire singulier. Ou, dans un lexique plus contemporain, seul apte à fournir aux « mouvements sociaux » un « débouché politique ».

La déclaration du 19 mars 1871 peut alors être décrite précisément : c'est une déclaration de rupture avec la gauche. »

Badiou ajoute, à juste titre : « C'est précisément cela qu'on a fait payer dans le sang aux communards. »⁴

On a fait payer dans le sang aux communards le fait d'avoir osé, pour la première et unique fois dans l'histoire moderne, s'appuyer sur leur propre force, sur leur propre capacité politique ouvrière et populaire à prendre en charge la direction des affaires collectives.

⁴ Alain Badiou : Circonstances 5.

La deuxième chose à tirer de cette déclaration, quand on la lit cette fois en longueur, est l'élément subjectif dans lequel se déploie la décision politique de rupture avec la gauche. S'il s'agit pour les prolétaires parisiens de prendre le pouvoir, c'est bien en vue de prendre en main la direction des affaires publiques *et non pas en vue d'organiser une grande offensive militaire dans le cadre d'une guerre civile prolongée* contre la bourgeoisie. Le 18 mars est une insurrection victorieuse dans la mesure où, échouant à reprendre les canons de la garde nationale essaimés dans Paris, les membres du gouvernement républicain sont forcés de s'enfuir et se réfugient à Versailles. Thiers se sauve de l'Hôtel de Ville par un escalier dérobé, Jules Ferry s'enfuit in extremis de l'hôtel du Louvre cerné par les gardes nationaux, en sautant par une fenêtre. Après le 18 mars, la Commune ne se donne ni ne s'envisage comme une insurrection prolongée, ayant comme objectif immédiat la prise de possession ou à la destruction complète de l'Etat moderne – instrument de la domination de classe du capital sur le travail –, mais comme une immense capacité d'initiative affirmative, multiforme et créatrice de prise en main de l'ensemble des conditions nécessaires de la vie collective en vue de l'émancipation des ouvriers, du peuple parisien et au-delà. A ce titre, la rupture avec la gauche est aussi le refus de l'enfermement dans l'espace de la guerre civile qui est le lot inévitable de ses trahisons. Avec le 18 mars, il ne s'agit pas de remporter la guerre civile, mais d'y mettre fin autant que possible pour passer à autre chose. De mettre à distance la guerre civile en même temps que l'espace de l'Etat dont elle est l'inévitable corollaire lorsqu'est en jeu la question d'une capacité politique ouvrière et populaire. L'émancipation ouvrière ne passe pas par la concentration militaire et répressive dans une guerre civile où il faudrait remporter la victoire, mais par la capacité à prendre en main les affaires publiques, *capacité valant démonstration de l'émancipation réelle, donc absolument légitime*, des ouvriers parisiens. C'est donc dans l'élément subjectif et affirmatif de la paix et non pas négatif de la guerre, que se déploie la spectaculaire et inventive capacité d'initiative de la Commune. La rupture avec la gauche est aussi rupture avec l'insurrection comme seul et ultime moyen d'action politique des classes populaires. Après le 18 mars, on bascule dans tout à fait autre

chose, qui ne se donne plus en termes de subjectivité insurrectionnelle, mais en termes de capacité politique populaire autonome et affirmative. Comme l'écrit Lissagaray, après le 18 mars, « Qui donc parlait de guerre civile ? *L'Officiel* seul »⁵, c'est-à-dire le journal des républicains versaillais.

Il y a dans l'immense ouvrage de Lissagaray, sans lequel tant de choses auraient été englouties dans l'oubli, maintes descriptions de la dissymétrie entre la subjectivité de guerre républicaine versaillaise, tout entière tendue vers la volonté d'exterminer la Commune, et la subjectivité de paix qui règne dans Paris « ville ouverte ». En voici un bel exemple : « Le Lazare de l'empire, du siège, ressuscitait. Ayant arraché la taie de son cerveau, secoué ses bandelettes, il allait commencer une existence neuve, vivre de sa tête, de ses poumons, tendre une main fraternelle à toutes les communes françaises régénérées. Les désespérés du mois dernier rayonnaient d'enthousiasme. On s'abordait, sans se connaître, frères par la même volonté, la même foi, le même amour.

Le dimanche, 26 mars [grand jour des premières élections communales], est un renouveau. Paris respire, comme au sortir des ténèbres ou d'un grand danger. A Versailles, les rues sont sinistres, les gendarmes tiennent la gare, exigent brutalement des papiers, confisquent les journaux parisiens, au moindre mot de sympathie pour la Ville vous arrêtent. A Paris, on entre librement. Les rues sont vives, les cafés bruyants ; le même gamin crie le *Paris-Journal* et la *Commune* ; les attaques contre l'Hôtel-de-Ville, les protestations de quelques enfiellés, s'étalent à côté des affiches du Comité central. Le peuple n'a plus de colère, n'ayant plus de crainte. Le bulletin a remplacé le chassepot. »⁶

⁵ LISSAGARAY, *ibid.*, p.122.

⁶ LISSAGARAY, *ibid.*, p.151-152.

On touche là un point essentiel. Le bilan communiste – jusqu’à la Révolution culturelle chinoise en partie incluse –, ou plus précisément le bilan marxiste-léniniste, de la Commune revient globalement à l’envisager du point de ses supposées faiblesses, de ses « fautes », qui seraient fondamentalement une défaillance guerrière, militaire, d’un côté, et l’incapacité d’aller jusqu’au bout de l’expropriation des expropriateurs, de l’autre. Tout le bilan de la Commune se concentrerait *in fine* dans la question : à quelles conditions une prise de pouvoir semblable à celle du 18 mars peut avoir une chance d’être réellement victorieuse, c’est-à-dire durer sans se laisser écraser par l’ennemi ? C’est la question qui hantera Lénine et à laquelle il répondra par la création politique de la figure du Parti révolutionnaire. Mais c’est là en définitive recouvrir quelque chose du caractère de victoire intrinsèque de la Commune, et Lénine lui-même y sera confronté peu avant sa mort lorsque, faisant le bilan du caractère corrupteur de l’Etat dans le cadre de la dictature du prolétariat, il cherchera les moyens de faire exister un espace politique extérieur à l’espace de l’Etat, autonome et capable de le mettre sous contrôle ouvrier et populaire. Ce n’est pas non plus à proprement parler le bilan de Marx dans son grand texte, dans lequel il affirme que « La grande mesure sociale de la Commune, ce fût sa propre existence et son action »⁷. Marx est le premier des contemporains de la Commune à rendre radicalement justice à sa positivité intrinsèque, à son extrême singularité événementielle. Mais lui-même, déjà, écrit que dans les jours qui ont suivi le 18 mars, « dans sa répugnance à accepter la guerre civile engagée par Thiers [...], le Comité central commit, cette fois, une faute décisive en ne marchant pas aussitôt sur Versailles, alors entièrement sans défense, et en mettant ainsi fin aux complots de Thiers et de ses ruraux ». Cela aurait sans doute été une « faute décisive » si le but de la Commune avait été d’accepter la guerre civile et de la conduire jusqu’à la victoire. Mais ce n’était précisément pas le mobile qui la faisait exister. Cette « répugnance à accepter la guerre civile » était en fait une volonté positive massivement partagée de constituer un espace politique propre

⁷ Karl MARX : La guerre civile en France – Karl MARX et Friedrich ENGELS : Inventer l’inconnu ; Textes et correspondance autour de la Commune –.

et entièrement autonome, plutôt que d'accepter de se laisser constituer en vis-à-vis de la haine mortelle des bourgeois républicains à leur égard.

Cela ne signifie pas que la politique de la Commune était une politique pacifiste, au sens où on l'entendra malheureusement tout au long du 20^{ème} siècle. La subjectivité de paix est une subjectivité politique et non morale. Quand l'armée républicaine réunie par Versailles pénètre dans Paris en mai, les habitants ne font pas des manifestations pacifiques sans armes, car ils savent que ça n'aurait aucun sens, ils reprennent spontanément les armes et dressent les barricades pour se défendre. Ce n'est pas qu'ils sont contre la guerre en général, puisque ce qu'ils reprochent aux républicains du 4 septembre, c'est précisément d'avoir capitulé face à la Prusse pour s'en prendre à eux. Le pacifisme politique de la Commune n'en fait pas une politique de pacifistes, mais une politique de paix, ou plus précisément une politique d'émancipation dans l'élément de la paix, parce que dans l'élément de la prise en main post-insurrectionnelle collective tout à fait enthousiaste et sérieuse des affaires publiques. Par ailleurs, même si l'Assemblée versaillaise était momentanément désarmée, la Prusse ayant fait prisonnier l'essentiel de l'armée française, les troupes restantes refusant de se battre contre « leurs frères de Paris » et seuls quelques mercenaires bretons ayant répondu à l'appel aux armes de Thiers, marcher sur Versailles aurait certainement eu le même effet que l'insurrection du 18 mars : les Thiers et les Jules s'enfuyant ailleurs, et revenant plus tard avec une armée constituée. C'était d'ailleurs l'avis de Lissagaray : « Que leurs services les absolvent [les « obscurs » de L'Hôtel de Ville] d'avoir laissé sortir l'armée, les fonctionnaires et réoccuper le Mont-Valérien. On dit qu'ils auraient dû marcher le 19 et le 20 sur Versailles. L'Assemblée, à la première alerte, aurait gagné Fontainebleau avec l'armée, l'administration, la Gauche, tout ce qu'il fallait pour gouverner et tromper la province. L'Occupation de Versailles n'eût fait que déplacer l'ennemi, n'eût pas été longue ; les bataillons populaires étaient trop mal préparés pour tenir en même temps cette ville ouverte et

Paris. »⁸ L'ennemi, quoique temporairement affaibli, restait de toute façon à terme militairement plus puissant. La Commune, même entièrement organisée autour de l'objectif d'une guerre civile continuée, n'avait pas les moyens de vaincre militairement de façon définitive la bourgeoisie française, et d'ailleurs toutes les autres tentatives d'instauration de Communes à Lyon, Saint-Etienne, au Creusot, à Marseille, Toulon et Narbonne ont rapidement échoué.

De la même façon, on peut toujours critiquer sévèrement la vague tentative du 3 avril de marcher sur Versailles. Critiquer l'échec de cette sortie, avec trois colonnes d'ouvriers parisiens mal informés de leur objectif, s'avancant sous les feux de l'ennemi sans éclaireurs, sans artillerie et en manquant cruellement de munitions, troupes inorganisées, encadrées par des généraux totalement inexpérimentés, d'où deux des principaux et des meilleurs commandants, Flourens et Duval, assassinés sans pitié par les Versaillais, ne reviendront jamais, sortie décidée par une Commission exécutive divisée, allant jusqu'à décréter la séparation de l'Eglise et de l'Etat ainsi que l'abolition du budget des cultes en même temps qu'elle discute de la sortie sur Versailles, puis tout à fait incapable de diriger efficacement l'exécution de la stratégie décidée.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'en est pas moins une des grandes mesures de la Commune, sans précédent !

Le 3 avril :

« La Commune de Paris,

Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté,

Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés,

Considérant que le budget des cultes est contraire au principe, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi,

⁸ LISSAGARAY, *ibid.*, p.150.

Considérant, en fait, que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté,

Décrète :

- Art. 1. L'Eglise est séparée de l'Etat.
- Art. 2. Le budget des cultes est supprimé.
- Art. 3. Les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales.
- Art. 4. Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la Nation. »⁹

Il y eut enfin, lors de la « semaine sanglante », l'absence de toute véritable capacité dirigeante à définir une stratégie cohérente de défense de Paris alors que des milliers d'hommes et de femmes se faisaient massacrer sur les barricades, avec le sinistre exemple de Jules Vallès sortant incognito distribuer des bons de hareng sur les barricades, se faisant cracher dessus par les ouvriers lui demandant « Où sont les ordres ? ».

Le problème est que tout cela revient à manquer la singularité politique et la portée historique réelle de la Commune de Paris. En réalité, *ces supposées faiblesses furent sa force*. D'abord, si la Commune s'était focalisée sur cette tâche précise, elle n'eût tout simplement pas été la Commune car, ce faisant, elle n'aurait pas eu le loisir de faire tout le reste, c'est-à-dire de réaliser ce qu'elle a effectivement réalisé. Ensuite, c'est ce qu'a réellement fait la Commune, et non ce qu'elle n'a pas fait, qui fait d'elle un événement historique de la politique encore contemporain pour nous, en ce sens qu'à travers ce qu'elle a réalisé, elle nous indique la direction politique que nous avons à suivre aujourd'hui.

⁹ ROUGERIE, *ibid.*, p.168.

Quelle est cette direction ? En décidant de rompre avec la Gauche et de prendre en main la direction des affaires publiques, la Commune invente un espace politique entièrement nouveau, inédit, qui se caractérise par son autonomie affirmative en regard de l'espace de l'Etat moderne, instrument parlementaire de la domination bourgeoise. Dans son grand texte, Marx, citant la déclaration d'où nous sommes partis, ajoutait : « Mais la classe ouvrière ne peut pas prendre tout simplement possession de la machine d'Etat toute prête, et la faire fonctionner pour son propre compte »¹⁰. C'est effectivement ce qui se passe : la Commune construit un espace politique entièrement fondé sur une capacité d'initiative égalitaire ouvrière et populaire, se donnant ainsi les moyens d'un nouveau type, c'est-à-dire d'un type tout à la fois non-étatique et intérieur à une figure de peuple en capacité d'en garder le contrôle, de médiation politique dirigeante. Tout le point est que l'existence de cet espace politique fondé sur un principe d'égalité n'a pas pour condition la destruction de l'espace de l'Etat, puisqu'il coexiste au contraire avec lui – en l'occurrence avec l'Assemblée de Versailles –, dans une extériorité radicale et cherchant la voie de sa rigueur organisée.

La Commune avait une conscience aigüe de l'extrême singularité de l'espace politique qu'elle était en train de fonder. Lisez, par exemple, la grande déclaration de Bertin, membre de l'internationale, ouvrier typographe, secrétaire général de la commission du travail et de l'échange :

« La Révolution du 18 mars accomplie spontanément par le peuple au milieu de circonstances uniques dans l'histoire est une grande victoire du droit populaire dans la lutte implacable qu'il soutient contre toutes les tyrannies : lutte commencée par l'esclave, poursuivie par le serf et que le prolétaire aura la gloire de clore par la révolution de l'égalité sociale.

Le mouvement qui vient de se produire a été si inattendu, si décisif que les politiques de profession n'y ont rien compris et

¹⁰ MARX, *ibid.*, p.151.

n'ont vu dans ce grand mouvement qu'une révolte sans portée et sans but.

D'autres se sont attaché à circonscrire l'idée même de cette Révolution en la ramenant à une simple revendication de ce qu'ils nomment les franchises municipales, à une sorte d'autonomie administrative.

Le peuple, qui n'est pas lui aveuglé par la fiction gouvernementale ni par la prétendue représentation parlementaire, a en proclamant la Commune, nettement affirmé non pas certaines prérogatives municipales, **mais l'autonomie commune dans toute sa grandeur.**

Pour lui la Commune n'est pas seulement l'autonomie administrative, mais encore et surtout l'affirmation du pouvoir souverain, du pouvoir législatif, c'est-à-dire le droit entier, absolu, pour le groupe communal de se donner ses propres lois, de créer son organisme politique comme un moyen pouvant réaliser le but même de la Révolution, à savoir l'affranchissement du travail, l'abolition des monopoles et privilèges, de la bureaucratie, de la féodalité industrielle, agioteuse et capitaliste, la création enfin de l'ordre économique qui doit substituer l'accord des intérêts, la justice dans l'échange, aux conflits et aux désordres enfantés par l'ancien ordre social du laisser-faire et du laisser-passer.

Il fait, il voit dans la Commune la création de l'ordre nouveau, d'égalité, de solidarité et de liberté qui sera le couronnement de la révolution communale que Paris a l'honneur d'avoir inaugurée [...].

Aujourd'hui la Commune a donc le devoir strict, vis-à-vis des travailleurs dont elle émane, de prendre toutes les mesures qui peuvent amener un résultat décisif [...]. Il faut agir et agir vite,

tout en se gardant de recourir aux expédients, aux essais qui peuvent quelque fois répondre aux exigences d'une situation anormale, mais qui créent dans l'avenir des difficultés redoutables, comme celles qui ont suivi la fermeture des ateliers nationaux de 1848 [...]. La Commune doit donc abandonner les vieux errements, s'inspirer des difficultés mêmes de la situation et mettre en pratique des moyens qui survivent aux circonstances qui leur auront donné naissance [...]. »¹¹

Qu'en est-il précisément de cet espace politique singulier : « l'autonomie commune dans toute sa grandeur » ? On peut, pour le décrire, repartir des profondes analyses de Marx. Ce qui caractérise la figure de l'Etat moderne, dont Marx retrace la genèse à partir du 1^{er} Empire, c'est qu'il est organisé de telle façon qu'il permet d'instaurer la domination de la classe bourgeoise sur la classe ouvrière, parce qu'il est, du fait de l'espace parlementaire qui s'y met en place, l'instrument le plus à même d'assurer la dictature du capital sur le travail. Il consiste en un pouvoir centralisé « avec ses organes partout présents : armée permanente, police, bureaucratie, clergé et magistrature, organes façonnés selon un plan de division systématique et hiérarchique du travail ». Or, la force inventive de la Commune est précisément d'avoir refusé de prendre pour modèle tout cet appareil d'Etat et d'avoir mis en place ses propres modalités organisationnelles de prise en main des affaires publiques. En particulier, la Commune abolit l'armée permanente au profit de la garde nationale, c'est-à-dire des ouvriers en arme.

Le 29 mars :

« La Commune de Paris décrète :

1. La conscription est abolie [...]

¹¹ ROUGERIE, *ibid.*, 175-176.

2. Tous les citoyens valides font partie de la Garde nationale. »¹²

Elle met également fin au monstre bureaucratique du fonctionariat étatique. A la place, elle prend une grande mesure politique absolument singulière : elle invente *l'élection systématique, au suffrage universel, des fonctionnaires chargés des affaires publiques, qui deviennent ainsi responsables et révocables à tout moment par ceux qui les ont élus*. Il faut bien prendre la mesure de ce que cela signifie. La Commune, écrit Marx, n'est pas un « organisme parlementaire » mais un « corps agissant, à la fois exécutif et législatif »¹³, il détruit le pouvoir d'Etat en reprenant en main l'ensemble des fonctions légitimes de celui-ci sous ses propres conditions. Marx ajoute : « Au lieu de décider tous les trois ou six ans quel membre de la classe dirigeante devait « représenter » et fouler aux pieds le peuple au parlement, le suffrage universel devait servir au peuple constitué en communes, comme le suffrage individuel sert à tout autre employeur en quête d'ouvriers, de contrôleurs et de comptables pour son affaire. Et c'est un fait bien connu que les sociétés, comme les individus, en matière d'affaires véritables, savent généralement mettre chacun à sa place et, si elles font une fois une erreur, elles savent la redresser promptement. »¹⁴ Autrement dit, l'ensemble des fonctionnaires publics, y compris les juges et magistrats, en tant qu'ils ne sont pas dans un parlement, faussement séparés des agissements de l'exécutif, mais, mêlant à la fois des fonctions législatives et exécutives, voire judiciaires, sont directement responsables de l'ensemble des décisions qu'ils prennent, et deviennent par conséquent révocables à tout moment par ceux qui les ont élus, ceux-ci ayant désormais les moyens de les tenir à l'œil. C'est aussi la fin du dogme de la pseudo-séparation des pouvoirs, qui continue aujourd'hui à sévir comme jamais dans nos sinistres démocraties parlementaires. Marx conclut : « La constitution communale aurait restitué au corps social toutes les forces jusqu'alors absorbées par l'Etat

¹² ROUGERIE, *ibid.*, p.168.

¹³ MARX, *ibid.*, 156.

¹⁴ MARX, *ibid.*, p.157.

parasite qui se nourrit sur la société et en paralyse le libre mouvement. Par ce seul fait, elle eût été le point de départ de la régénération de la France. »¹⁵ Cela, plus le fait d'imposer un salaire d'ouvrier, ou du moins de limiter drastiquement le salaire maximal, pour l'ensemble de la hiérarchie des fonctions publiques, faisait de la Commune la réalisation « de ce mot d'ordre de toutes les révolutions bourgeoises, le gouvernement à bon marché, en abolissant ces deux grandes sources de dépenses : l'Etat et le fonctionnarisme d'Etat. »¹⁶

On a donc affaire avec la Commune de Paris à une nouvelle figure de médiation politique dirigeante, à une forme de gouvernement non étatique, à une composition du personnel politique entièrement bouleversée, induisant une transformation du rapport entre intellectuels et ouvriers. Avec l'arrivée du Comité central au pouvoir, puis les élections communales au suffrage universel, Lissagaray a raison de parler d'un « avènement d'obscurs »¹⁷. Le nouveau personnel politique se trouve essentiellement composé d'ouvriers, ainsi que de « prolétaires du salariat » et de quelques intellectuels souvent eux-mêmes peu connus, car différents à la fois des républicains à la longue carrière parlementaire et des « professionnels de la révolution », les anciens de la révolution de 1848 dont la présence ne fit que parasiter l'initiative de la Commune. Les ouvriers parisiens se choisissent leurs propres chefs, souvent issus de leur monde, de leurs rangs, même lorsqu'ils ont fait des études, ouvriers-intellectuels à l'instruction souvent incomplète, certains d'un sérieux, d'une habileté et d'une inventivité à toute épreuve, d'autres plus exaltés, mais dans l'ensemble ce sont des gens jeunes, ayant autour de la trentaine, parfois plus jeunes encore, mais qui ont déjà une longue expérience de la persécution policière, de la violence, des amendes et de la prison, dans la mesure où ils militent dans des courants divers depuis leurs 'études' dans des conditions où tout leur est interdit (organisation de réunions, publication de journaux, manifestations publiques, etc.). Sur des

¹⁵ MARX, *ibid.*, p.158.

¹⁶ MARX, *ibid.*, p.159.

¹⁷ LISSAGARAY, *ibid.*, p.123.

questions essentielles, surgissent des figures totalement inconnues et inattendues capables d'orienter ponctuellement le cours des choses et d'emporter des décisions cruciales, tel cet Edouard Moreau, « petit commissionnaire en marchandise » nous dit Lissagaray, ajoutant qu'il « sera souvent la pensée et le verbe du Comité », surgi d'on ne sait où le 18 mars et qui, face à des membres d'un Comité central indécis, hésitant, ne sachant d'abord que répéter « nous n'avons pas mandat de gouvernement », remporte immédiatement la conviction en mettant de l'ordre dans les idées : « ne pas abandonner le poste conquis, faire les élections dans le plus bref délais, pourvoir aux services publics, préserver la ville d'une surprise »¹⁸. Apparaissent sur la scène de la Commune cent autres figures incroyables, parmi lesquelles le colonel Lisbonne, vaillant dirigeant de maintes batailles contre les versaillais toujours fidèlement secondé par Mohamed Ali, un tirailleur algérien, et qui après son emprisonnement en Nouvelle-Calédonie, une jambe en moins, de retour à Paris ouvrit une Taverne du Bagne où les bourgeois payaient fort cher pour venir boire et se faire insulter par des serveurs en vêtements de forçats, boulets aux pieds, se déplaçant également en « panier à salade » tiré par deux poneys d'où il distribuait aux passants des cartes de visite à son nom, avec comme profession « ex-forçat de la Commune » !¹⁹ Une autre chose frappante est le transnationalisme de la Commune, jusque dans la composition de sa direction : le délégué aux finances est un Allemand ; les généraux de la Commune, Dombrowski et Wroblewski, sont des Polonais ; Fränkel, ouvrier-bijoutier de 27 ans, membre de l'internationale, délégué au Travail et à l'Echange, est hongrois ...Sans oublier Elisabeth Dimitrieff, jeune exilée russe de tout juste vingt ans, membre du Conseil général de l'Internationale, dont le rôle sera éminent dans l'organisation des femmes. Il y avait aussi parmi les communeux près de deux cents exilés Polonais, des Espagnols, des Russes, des Belges, etc. Mais le caractère transnational de la Commune

¹⁸ LISSAGARAY, *ibid.*, 120-121.

¹⁹ Coordonné par Michel CORDILLOT : *La Commune de Paris 1871 ; les acteurs, l'événement, les lieux*, p.812-816.

ne s'arrête pas à la composition de ses membres : c'est l'espace politique déployé par la Commune qui est intrinsèquement transnational, dans sa fibre subjective et intellectuelle partagée. C'est au nom du fait que « le drapeau de la Commune est celui de la République universelle », et non pas française, que Léo Fränkel est admis parmi les dirigeants de la Commune par la Commission des élections. A ce titre, il faut parler de façon plus précise de la *Commune transnationale de Paris*. La politique de la Commune est tout à la fois en fait plus locale que nationale et en droit absolument transnationale.

Le premier point remarquable est que malgré l'abandon de poste de la quasi-totalité des anciens fonctionnaires qui ont suivi le gouvernement à Versailles, la capacité politique populaire se donne d'abord comme une capacité à remettre très rapidement en route les principaux services de la ville, et à prendre rapidement de premières décisions fortes. En particulier, la décision d'un moratoire des loyers, décret de la Commune suspendant le paiement des loyers entre octobre 1870 et juin 1871, et allant jusqu'à considérer que même les locataires congédiés par leur propriétaire ont le droit de rester encore au moins trois mois dans leur logement. Cette mesure concerne aussi bien les ouvriers les plus pauvres que la petite-bourgeoisie menacée de banqueroute, qui se ralliera ainsi un temps à la direction ouvrière. D'autre part, comme l'écrit Lissagaray :

« Thiers et ses ministres, réfugiés à Versailles, s'interrogent :
« Est-ce que ces prolétaires sans éducation politique, sans administration, sans argent, pourraient « conduire leur barque » ? »

En 1831, les prolétaires, maîtres de Lyon pendant dix jours, n'avaient pas su s'administrer. Combien plus grande la difficulté pour Paris. Tous les pouvoirs nouveaux ont reçu l'énorme machine administrative intacte, prête à fonctionner au profit du vainqueur. Le Comité central ne trouvait que des rouages disloqués. Au signal de Versailles, la plupart des employés avaient abandonné leur poste. Octroi, voirie,

éclairage, halles et marchés, assistance publique, télégraphes, tous les appareils digestifs et respiratoires de cette ville de seize cent mille êtres, il fallait tout réorganiser. Certains maires avaient enlevé les cachets, les registres et les caisses de leurs mairies. L'intendance militaire abandonnait, sans un sou, six mille malades dans les hôpitaux et les ambulances. Il n'était pas jusqu'au service des cimetières que M. Thiers n'eût essayé de détraquer.

Pauvre homme, qui ne sut jamais un mot de Paris, de son cœur inépuisable, de son merveilleux ressort. On vint de partout au Comité central. Les comités d'arrondissement fournirent le personnel aux mairies ; la petite bourgeoisie prêta son expérience. Les principaux services furent rajustés, en un clin d'œil, par des hommes de bon sens et d'application. Il fut démontré que cela valait la routine. Les employés, restés à leur poste pour faire passer les fonds à Versailles, furent très vite découverts. »²⁰

« Partout, écrit Lissagaray, on suffit avec le quart des employés ordinaires. »²¹ Theisz, un ouvrier ciseleur, nommé directeur des postes, remit énergiquement le service sur pied en ralliant les employés restés là. De plus, « un conseil supérieur fut institué qui augmenta le traitement [des petits employés], décida que les aptitudes des travailleurs seraient constatées dorénavant par voie d'épreuves et d'examen »²². Un monteur en bronze, Camélinat, pris la direction de la Monnaie. « Camélinat, aidé de quelques amis, fit continuer les travaux, et, chacun apportant son expérience professionnelle, des améliorations dans le matériel, des

²⁰ LISSAGARAY, *ibid.*, p.133.

²¹ LISSAGARAY, *ibid.*, p.229.

²² LISSAGARAY, *ibid.*, p.229.

méthodes nouvelles furent introduites. »²³ Un ancien proscrit de 1851, Treilhard, réorganisa l'Assistance publique, et laissa avant sa mort lors de la semaine sanglante « un rapport très étudié sur la suppression des bureaux de bienfaisance qui enchaînent le pauvre au gouvernement et au clergé. Il proposait de les remplacer par un bureau d'assistance dans chaque arrondissement, sous la direction d'un comité communal. »²⁴. Idem pour la télégraphie, l'enregistrement et les domaines, les services et contributions, l'Imprimerie Nationale, « et les autres services rattachés aux Finances, réservés d'ordinaire à la haute bourgeoisie, furent maniés avec habileté et économie [...] par des hommes qui n'étaient pas de la carrière et ce ne fut pas un de leurs moindres crimes aux yeux de la bourgeoisie versaillaise »²⁵. A la Guerre, à l'Intendance et à la Police, en revanche, la désorganisation resta chronique de bout en bout, mais pour des raisons liées à la subjectivité générale de la Commune, comme on l'a vu.

Cela est à soi seul une grande leçon, car c'est un grand coup porté à l'illusion des compétences d'experts en matière d'administration publique. Nul besoin de hautes qualifications pour régler les problèmes de gestions de la vie collective, fût-ce d'une grande ville ; ce qu'il faut, c'est une prise en main collective, sérieuse et déterminée.

Le second, plus remarquable encore, est l'extraordinaire profusion d'idées et fécondité des initiatives politiques qui vont essaimer en à peine deux mois dans tous les domaines cruciaux de la vie collective. C'est ainsi que Marx décrit « un Paris qui travaillait, qui pensait, qui combattait, qui saignait, oubliant presque, tout à couvrir une société nouvelle, les cannibales qui étaient à ses portes, radieux dans l'enthousiasme de son initiative historique ! »²⁶ La Commune est en

²³ LISSAGARAY, *ibid.*, p.229.

²⁴ LISSAGARAY, *ibid.*, p.230.

²⁵ LISSARAGAY, *ibid.*, p.230.

²⁶ MARX, *ibid.*, p.170.

effet toute concentrée dans le déploiement de sa capacité affirmative, et c'est bien la puissance de cette initiative populaire qui lui assure ce qu'il faut appeler sa *capacité d'indifférence* envers « les cannibales qui étaient à ses portes ».

Outre l'ensemble des mesures déjà citées, on peut voir cette capacité d'initiative se déployer sur les questions cruciales de l'école et du travail.

L'école :

Le délégué à la commission sur l'enseignement est Edouard Vaillant. Les réformes incombent aux municipalités, l'initiative est donc laissée aux arrondissements. La commission supervise et s'efforce de hâter, d'harmoniser l'œuvre.

C'est la commune qui instaure pour la première fois l'école gratuite, laïque et obligatoire pour tous les enfants. C'est là un point très important : ce n'est pas la 3^{ème} République, ce n'est pas Jules Ferry qui l'a instituée le premier : il n'y viendra que parce que la Commune en avait imposé l'idée, mais pas du tout dans le même esprit que la Commune !

Non seulement l'école doit être gratuite, mais la Commune invente les « caisses des écoles »²⁷ ayant pour fonction d'habiller et nourrir les enfants, sans quoi il leur est impossible d'apprendre quoi que ce soit.

L'école doit être également laïque, contre la loi Falloux de 1850 qui avait placé les écoles payantes et sélectives entre les mains de l'Eglise, en bilan de l'insurrection ouvrière de 1848. L'Eglise est alors un pouvoir politique considérable, antipopulaire et lié à l'Etat, contre les pauvres et les ouvriers. Jules Ferry, certes, reprendra le mot d'ordre d'école laïque. Mais cela aura un tout autre sens que pendant la Commune ! Comme l'a établi une fois pour toute Henri Guillemin avec sa perspicacité coutumière, Jules Ferry fut en fait le « Falloux laïque » : l'enjeu, en bilan de la Commune de Paris, était le même que pour Falloux en bilan de 1848, mais, sachant que les ouvriers parisiens étaient désormais globalement athées, seule une morale laïque de substitution pouvait

²⁷ ROUGERIE, *ibid.*, p.242.

assurer la fonction idéologique de soumission de la conscience populaire à l'ordre établi, dans le respect de la propriété et des « gens de bien ». L'école de la 3^{ème} République préparera les esprits au ralliement chauvin à la guerre de 14. Au plus loin des buts de la Commune :

- « La commission communale propose à l'autorité du XX^{ème} arrondissement les dispositions suivantes :
- 1. L'enseignement public est délivré de tout ce qui est contraire à sa sincérité, à sa loyauté, à sa véracité.
- 2. Au nom de la liberté de conscience inaugurée par la révolution et sans cesse isolée par les autorités religieuses, l'enseignement religieux demeure exclu dans l'enseignement public.
- 3. Les faits et les principes scientifiques seront enseignés sans aucune concession hypocrite faite aux dogmes que la raison condamne et que la science répudie.
- 4. L'enseignement public de la morale ne procède d'aucune autorité que celle de la science humaine.
- 5. L'autorité municipale prendra telles mesures nécessaires pour la mise à exécution des principes ci-dessus. »²⁸

Une autre mesure prise par la Commune est la multiplication des écoles de filles, jusque-là si rares.

Par ailleurs :

« Il faut – écrivait H. Bellanger dans *le Vengeur* du 8 avril – que l'éducation soit professionnelle et intégrale. Il faut que les

²⁸ ROUGERIE, *ibid.*, p.169-170.

jeunes générations nées et à naître soient, à mesure de leur éclosion, intelligemment guidées dans leur voie, qui est le travail. Il faut que les hommes dès 1880 sachent produire d'abord, parler et écrire ensuite. Il faut que, dès son jeune âge, l'enfant passe alternativement de l'école à l'atelier, afin qu'il puisse, de bonne heure, gagner sa vie, en même temps qu'il développe son esprit par l'étude et la pensée. »²⁹

On voit que l'idée n'était donc pas de supprimer le travail des enfants, ni de séparer l'école et le travail, mais au contraire de laisser au travail toute la priorité, sans que ce soit au détriment de l'école, de l'instruction, du développement intellectuel des enfants. L'idée est que l'enfant peut se développer intellectuellement dans le cadre du primat du travail et de la formation professionnelle. Tout cela allant dans le sens d'une mise en cause de la division du travail entre travail manuel et intellectuel.

La Commune de Paris commence à créer des écoles professionnelles, aussi bien pour les filles que pour les garçons. La première s'ouvrira le 22 mai, jour de l'entrée des Versaillais dans Paris, dans le Vème arrondissement de Paris, rue Lhomond :

« Les enfants âgés d'environ douze ans et au-dessus, quel que soit l'arrondissement qu'ils habitent, y seront admis pour *compléter l'instruction* qu'ils ont reçue dans les écoles primaires et pour y faire, en même temps, *l'apprentissage d'une profession*.

Les ouvriers au-dessus de quarante ans qui voudraient se présenter comme *maîtres d'apprentissage* devront se faire inscrire à (la mairie), en indiquant leur profession.

²⁹ ROUGERIE, *ibid.*, p.170.

Nous faisons appel, en même temps, aux *professeurs de langues vivantes, de sciences, de dessin et d'histoire* qui désirent nous prêter leur concours pour cet *enseignement nouveau*. »³⁰

La délégation du IV^{ème} arrondissement de Paris propose une définition de l'éducation communale, une détermination des objectifs de l'instruction : « Apprendre à l'enfant à aimer et à respecter ses semblables, lui inspirer l'amour de la justice, lui enseigner qu'il doit s'instruire en vue de l'intérêt de tous, tels sont les principes de morale sur lesquels reposera désormais l'éducation communale. »³¹

Edouard Vaillant – Bellanger selon Rougerie – écrit : « *Il faut qu'un manieur d'outil puisse écrire un livre, l'écrire avec passion, avec talent, sans pour cela se croire obligé d'abandonner l'étau ou l'établi. Il faut que l'artisan se délasse de son travail journalier par la culture des arts, des lettres ou des sciences, sans cesser, pour autant, d'être un producteur.* »³²

Il faut noter par contre le rôle peu glorieux des étudiants, souvent républicains, pendant toute la durée de la Commune. C'est sans doute en 1871, le 12 mai, que naquit le premier « syndicat » étudiant : « l'Association républicaine des écoles ». Comme l'écrit Lissagaray : « Cependant, grave symptôme, les jeunes bourgeois de l'Ecole polytechnique vinrent se rallier à la mairie du II^{ème} [où les élus du 26 mars étaient contre la Commune], et l'on vit se prononcer contre le Comité central les étudiants des Ecoles, avant-garde jusque-là des révolutions ». Grave symptôme, oui, révélateur de la manière dont ils s'envisageaient comme étant déjà les successeurs de la Gauche contemporaine, traître et capitularde, dans l'espace parlementaire...

³⁰ ROUGERIE, *ibid.*, p.171 (je souligne).

³¹ LISSAGARAY, *ibid.*, p.242.

³² ROUGERIE, *ibid.*, p.171.

Le travail : la Délégation du travail et de l'échange.

Trente ans avant la création d'un ministère du travail sous la 3^{ème} République, la Commune a inventé la commission du Travail et de l'Echange, composée à peu près exclusivement d'internationaux, dont son délégué, Fränkel.

L'un des principaux problèmes des ouvriers parisiens du 19^{ème} siècle pour trouver le travail est celui des intermédiaires. Les intermédiaires s'arrangent pour trouver un ouvrier quand un patron en a besoin, mais ils se servent au passage en prenant le salaire de l'ouvrier. D'où la création par la Commune de *bureaux municipaux de renseignement*, de « registres de renseignements pour les offres et les demandes d'ouvrages » dit Lissagaray, ouverts dans chaque arrondissement.

« « Organiser le travail », c'était, supprimant ainsi les bureaux de placement tous surveillés par la police et où les placeurs prélevaient des profits sur les demandeurs, former dans chaque arrondissement une *bourse du travail*, comme on fit dès le 2 avril :

« Art. 1. Il est ouvert dans toutes les mairies un registre où le travailleur est appelé à inscrire : *d'un côté sa profession, de l'autre ses besoins et ce qu'il offre de travail en échange.*

Art. 2. Il est également ouvert un registre sur lequel les compagnies, les entrepreneurs de toutes sortes, les usiniers, les fabricants, les négociants, etc., sont appelés à indiquer par le moyen d'un cahier des charges explicatif *la nature et les avantages sociaux du travail qu'ils sont en mesure d'offrir [...].* ». »³³

Un grand problème dans le travail était les règlements intérieurs, les règlements d'atelier : la commission du travail et de l'échange *interdit les amendes et retenues sur salaires, coutumières dans les règlements intérieurs.* Marx parle ainsi de « l'interdiction, sous peine d'amende, de

³³ ROUGERIE, *ibid.*, p.179.

la pratique en usage chez les employeurs qui consistait à réduire les salaires en prélevant des amendes sur leurs ouvriers sous de multiples prétextes, procédé par lequel l'employeur combine dans sa propre personne les rôles du législateur, du juge et du bourreau, et empoche l'argent par-dessus le marché ».

La Commune décide également *la suppression du travail de nuit* à la demande des ouvriers boulangers.

Il s'agit ensuite pour elle de faire fonctionner d'abord les grandes entreprises qui, appartenant à la ville ou à l'Etat, se trouvaient « communalisées » : les manufactures de tabacs, toutes les fabriques d'armes créées pendant le siège, dont l'atelier du Louvre, où on pratiquait depuis le 3 mai « l'élection dans les ateliers » : système de délégation, chaque délégué étant élu et révocable, par exemple « le délégué à la direction sera nommé par les ouvriers réunis, et révocable chaque fois qu'il sera convaincu d'avoir failli à son devoir. »

Mais une décision absolument centrale de la Commune est le décret du 16 avril sur la *réquisition des ateliers abandonnés par leurs propriétaires, confiés aux associations ouvrières* moyennant une indemnisation au propriétaire lorsqu'il reviendrait.

« C'était favoriser le mouvement des associations ouvrières de production, le susciter là où il n'existait pas encore :

« Favoriser – écrit Bertin le 14 mai – le développement des associations existantes, c'est provoquer la formation de nouvelles, et par là même, soustraire le travail à l'exploitation du capital, c'est soustraire en même temps le travail à l'influence des capitalistes monarchistes. »³⁴ »

« A elles tous les travaux disponibles, et d'abord ceux de la ville et de la Garde nationale, comme y invitait la circulaire du 28 avril de la commission :

³⁴ ROUGERIE, *ibid.*, p.179.

« Pour favoriser le développement des institutions de solidarité ouvrière qui se sont formés dans un grand nombre d'industries, nous croyons devoir engager les mairies, ministères et administrations publiques à faire leurs achats de toutes sortes absolument de préférence aux Associations de production. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette mesure, sur les avantages qu'elle présente et sur sa haute moralité au point de vue des droits pour lesquels nous combattons. »³⁵ »

Mais la première grande tâche de Fränkel et Bertin, ajoute Rougerie, fut *l'organisation du travail des femmes*. Il faut dire que celles-ci, particulièrement exploitées, et emmenées par les vigoureuses militantes de *l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés*, dirigée par Elisabeth Dimitrieff, étaient redoutablement exigeantes en matière de révolution sociale.

« Adresse du comité central de l'union des femmes à la commission du travail et de l'échange :

Considérant

Que la réorganisation du travail tendant à assurer le produit au producteur ne peut s'effectuer qu'au moyen d'associations productives libres, exploitant les diverses industries à leur profit collectif ; que la formation de ces associations soustrayant le travail au joug du capital exploiteur, assurerait enfin aux travailleurs la direction de leurs propres affaires, en même temps qu'elle faciliterait les réformes immédiates et essentielles à opérer dans le mécanisme de la production aussi bien que dans les rapports sociaux des producteurs, savoir :

³⁵ ROUGERIE, *ibid.*, p.179.

a/ la diversité du travail dans chaque métier – la répétition continue du même mouvement manuel influant d’une manière funeste sur l’organisme et le cerveau ;

b/ la diminution des heures de travail – l’exhaustion des forces physiques amenant inévitablement l’extinction des facultés morales ;

c/ l’anéantissement de toute concurrence entre travailleurs des deux sexes, leurs intérêts étant absolument identiques, et leur entente solidaire étant de rigueur pour le succès de la grève définitive et universelle du travail contre le capital [...] ;

Que le développement général de ces associations productives nécessite :

1. La propagande et l’organisation parmi les masses travailleuses [...].
2. Le concours de l’Etat pour l’avancement du crédit nécessaire à la formation de ces associations [...].

Considérant en outre, que dans l’ordre social du passé le travail de la femme étant le plus exploité, sa réorganisation immédiate est donc de toute urgence [...].

De par ces raisons :

Le Comité central de l’Union des femmes demande à la commission du Travail et de l’Echange de la Commune de le charger de la réorganisation et de la distribution du travail des femmes à Paris, en commençant par lui accorder l’équipement militaire ; en outre, ce travail ne pouvant naturellement suffire à la masse des travailleuses, de mettre à la disposition des associations productrices fédérées les sommes nécessaires pour l’exploitation des fabriques et ateliers abandonnés par les

bourgeois et comprenant les métiers essentiellement pratiqués par les femmes [...]. »³⁶

Rougerie conclut : « la commission obtempéra aussi vite qu'elle le put à cette sommation. »

Quand commença la Semaine sanglante, nombre d'ateliers (et d'écoles, et d'ateliers-écoles) fonctionnaient déjà, avec l'aide efficace de la Commune. Les premières « associations productives de travailleuses » étaient déjà fédérées. Sur ce dernier point, les « statuts généraux des associations productives fédérées de travailleuses » montrent une organisation du travail extrêmement élaborée.

Outre la faiblesse militaire, la seconde « faute » traditionnellement attribuée par les marxistes à la Commune est de ne pas avoir radicalement mis en cause la propriété privée, de ne pas avoir procédé à « l'expropriation des expropriateurs ».

La Commune, en effet, le 19 mars, devant la nécessité de distribuer les trente sous quotidiens à trois cent milles personnes sans travail ni ressources d'aucune sorte, préfère emprunter à crédit un million à la Banque de France plutôt que de forcer les coffres du ministère des Finances contenant plus de quatre millions de francs, dont les clés ont été emportés à Versailles. Par la suite, les élus de la Commune refuseront d'occuper la Banque de France, de l'exproprier en nommant un gouverneur et continueront à négocier avec elle par l'intermédiaire d'un délégué. A ce sujet, Lissagaray, voyant dans la Banque de France le véritable otage grâce auquel la Commune pouvait faire pression sur l'Assemblée de Versailles, va jusqu'à écrire : « Le Comité central avait fait une grande faute en laissant filer l'armée versaillaise ; la Commune en commit une cent fois plus lourde. Toutes les insurrections sérieuses ont débuté par saisir le nerf de l'ennemi, la caisse. La Commune est la seule qui ait refusé »³⁷. Il

³⁶ ROUGERIE, *ibid.*, p.181-183.

³⁷ ROUGERIE, *ibid.*, p.202.

ajoute que « la délégation en était réduite pour faire vivre et défendre Paris aux recettes des administrations », et que « la Commune obtenait [en grande partie par ces recettes et partiellement par la banque] juste de quoi ne pas mourir ». Or, si ce point est significatif d'une chose, c'est la façon dont il appartenait à la discipline politique affirmative et autonome de la Commune d'avoir pour principe *de s'appuyer essentiellement sur ses propres forces, y compris financières, pour exister*. En outre, l'argent de la Banque de France ne concernait pas seulement les finances de Paris, mais celles de la France entière. Or, la Commune n'est ni la prise nationale du pouvoir d'Etat ni la destruction de la figure de l'Etat moderne. Il n'y avait donc aucun sens à ce qu'elle prenne une décision politique définitive concernant la Banque de France, l'enjeu n'étant pas la destruction de l'espace de l'Etat, mais celui de la légitimité politique de son existence propre en tant qu'espace politique ouvrier et populaire singulier ainsi que sa coexistence avec l'espace de l'Etat.

Ensuite, la Commune ne s'attaque pas vraiment au Mont-de-Piété. Celui-ci existe parce qu'il n'y a pas de chômage ni de retraite, aucune sécurité sociale, si bien que les pauvres sont forcés de mettre leurs maigres biens de quelque valeur en gage et de rembourser ensuite les sommes allouées avec les intérêts pour les récupérer, sans quoi ceux-ci sont revendus. La seule mesure que prendra la Commune sera de demander la restitution aux emprunteurs de tous les objets d'une valeur inférieure à 20 francs. En réalité, la destruction du Mont-de-Piété est bien envisagée durant la Commune. Mais, comme on peut le lire dans le rapport de délégation du travail et de l'échange : « Il est bien entendu qu'à la liquidation du Mont-de-Piété doit succéder une organisation sociale qui donne aux travailleurs des garanties réelles de secours et d'appui en cas de chômage. L'établissement de la Commune commande de nouvelles institutions réparatrices qui mettent le travailleur à l'abri de l'exploitation du capital »³⁸. Et comment mettre fin définitivement au

³⁸ ROUGERIE, *ibid.*, p.243.

Mont-de-Piété tant que de telles institutions n'existent pas encore ? La force de la Commune est précisément de se donner des orientations très radicales, tout en ayant la sagesse de mettre la destruction de ce qui existe, si terrible et immoral soit-il, sous la condition de ce qu'elle est d'abord capable de construire, de mettre en place de façon inventive, concernant tout ce qui manque cruellement dans la situation. L'espace politique d'initiatives populaires autonomes de la Commune coexiste ainsi avec l'existant, le temps de mettre en place les conditions d'une substitution solide et définitive de ce qui existe et qui doit disparaître par ce qui n'existe pas encore et qui manque pour améliorer le sort de tous, de façon que l'émancipation ne soit pas un vain mot.

Enfin, on a beaucoup reproché à la Commune de ne pas avoir eu le supposé courage d'exproprier brutalement l'ensemble des patrons d'ateliers et de manufactures de la Ville. On a vu plus haut ce qu'il en était : la Commune encourage la création des Associations ouvrières reprenant en main les ateliers abandonnés par leurs patrons déserteurs, en échange d'une indemnité pour les patrons en question à leur retour, dans la perspective d'une « cession définitive des ateliers aux sociétés ouvrières ». La Commune décide tout cela dans un décret du 16 avril :

« La Commune de Paris,

Considérant qu'une quantité d'ateliers ont été abandonnés par ceux qui les dirigeaient afin d'échapper aux obligations civiques, et sans tenir compte des intérêts des travailleurs,

Considérant que par suite de ce lâche abandon, de nombreux travaux essentiels à la vie communale se trouvent interrompus, l'existence des travailleurs compromise,

Décète :

Les chambres syndicales ouvrières sont convoquées à l'effet d'instituer une commission d'enquête ayant pour but :

1/ De dresser une statistique des ateliers abandonnés, ainsi qu'un inventaire de l'état dans lequel ils se trouvent et des instruments de travail qu'ils renferment.

2/ De présenter un rapport établissant les conditions pratiques de la prompte mise en exploitation de ces ateliers, non plus par les déserteurs qui les ont abandonnés, mais par l'association coopérative des ouvriers qui y étaient employés.

3/ D'élaborer un projet de constitution de ces sociétés coopératives ouvrières.

4/ De constituer un jury arbitral qui devra statuer au retour desdits patrons, sur les conditions de la cession définitive des ateliers aux sociétés ouvrières et sur la quotité de l'indemnité qu'auront à payer les sociétés aux patrons.

Cette commission d'enquête devra adresser son rapport à la commission communale du Travail et de l'Echange, qui sera tenue de présenter à la Commune, dans le plus bref délai, le projet de décret donnant satisfaction aux intérêts de la Commune et des travailleurs. »³⁹

Le 18 mai, les rares mais importantes Chambres syndicales qui étaient parvenues à rester organisées après le 18 mars formèrent, en s'appuyant sur le décret du 16 avril, une commission d'enquête et d'organisation du Travail, ayant « pour but de rechercher activement tous les moyens tendant à développer les principes de solidarité pour accélérer la création des associations »⁴⁰ ouvrières pouvant prendre en main les ateliers.

On trouve ici encore le même rapport entre l'horizon déclaré d'expropriation à terme des patrons au profit des associations coopératives ouvrières et la prudence du cheminement vers les

³⁹ ROUGERIE, *ibid.*, p.184.

⁴⁰ ROUGERIE, *ibid.*, p.186.

conditions de possibilité de son actualisation, prenant en compte la situation réelle, à la fois de précarité de l'existence de la Commune et de sa coexistence avec le monde ancien toujours là. L'idée d'une expropriation sous condition de l'existence d'associations ouvrières capables et indemnisant les patrons est une conséquence somme toute très logique de l'esprit de la Commune cherchant à traiter autrement les antagonismes que dans l'élément de la guerre civile, ce que ne saurait éviter la décision d'une brutale expropriation sans rien en échange... Ce n'est donc pas par faiblesse que la Commune ne procède pas à la liquidation immédiate du principe de propriété privée, mais parce qu'elle cherche le chemin par lequel l'espace politique qui est le sien peut conduire à la lente saturation de l'espace politique antagonique avec lequel elle n'a d'autre choix que d'accepter de coexister durablement.

On objectera que reste le problème de l'écrasement de la Commune, et que cela reste bien une grande question pour nous. Oui, mais cette question apparaît alors sous un jour entièrement nouveau. C'est effectivement un problème pour nous, mais en tant qu'il faut rendre cette justice à la Commune que ce *ne pouvait pas* être un problème pour elle, contrairement à ce que supposait le bilan marxiste-léniniste *qui faisait de la guerre civile une initiative de la Commune elle-même* et non de l'espace adverse de l'Etat.

La Commune nous montre par-delà les 150 ans qui nous séparent de son existence la direction, mais elle ne nous montre pas le chemin. C'est en ce sens qu'on peut réentendre aujourd'hui le magnifique énoncé de Marx : « La grande mesure sociale de la Commune, ce fut son existence et son action »⁴¹. C'est bien parce qu'elle nous a montré la direction *par le fait même de son existence et de son action*, que nous pouvons nous concentrer aujourd'hui sur la question des conditions du chemin politique qui reste entièrement à construire, à inventer. Ici, c'est non plus du point de ce qui a fait sa supposée faiblesse, mais bien du point de ce qui a fait sa force et sa grandeur, que se pose à nous la question des conditions d'une pérennité existentielle de l'espace politique qu'elle

⁴¹ MARX, *ibid.*, p.166.

a, pour la première fois dans l'histoire politique moderne, osé affirmer. Le chemin qu'il s'agit désormais de trouver, sous l'exigence d'une intellectualité renouvelée de la politique et d'une figure organisationnelle elle aussi aujourd'hui entièrement à trouver, est celui-ci : à quelles conditions peut-on faire exister et perdurer un espace politique radicalement égalitaire, extérieur à l'espace de l'Etat quoique devant coexister durablement avec lui, fondé sur une capacité politique ouvrière et populaire propre, et capable de durer, sans s'exténuer de l'intérieur ni se faire écraser de l'extérieur ? Telle est la grande question que nous lègue pour aujourd'hui cette immense séquence historique de la politique d'émancipation qu'a été la Commune de Paris, question par laquelle elle nous reste contemporaine de façon décisive pour l'avenir de l'humanité, et doit de ce fait continuer à être célébrée « comme le glorieux fourrier d'une société nouvelle »⁴².

⁴² MARX, *ibid.*, p.188.

Bibliographie :

Alain BADIOU : La Commune de Paris : une déclaration politique sur la politique – dans Circonstances 5 : L'hypothèse communiste – éditions Lignes, 2009.

Coordonné par Michel CORDILLOT : LA COMMUNE DE PARIS 1871 ; les acteurs, l'événement, les lieux – Les éditions de l'Atelier, 2021.

Prosper-Olivier LISSAGARAY : Histoire de la Commune de 1871 – La Découverte/Poche, 2000 (écrit dans les années qui ont suivi la Commune).

Karl MARX : La guerre civile en France – dans : Karl MARX et Friedrich Engels : Inventer l'inconnu ; textes et correspondances autour de la Commune – La Fabrique éditions, 2008.

Jacques ROUGERIE : Paris libre 1871 – Seuil/Points Histoire, 2004 (1^{ère} édition 1971).